

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 octobre 1970

La séance est ouverte à 11 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. WOOLLIAMS—LA MOTION RELATIVE À LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE—LA DÉCLARATION DU DÉPUTÉ DE GREENWOOD QUANT AU VOTE DE CERTAINS DÉPUTÉS

[Traduction]

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège, car elle intéresse tous les députés de la Chambre des communes et, en particulier, les députés qui sont convaincus que le gouvernement aurait dû et devrait toujours présenter un bill spécial afin de parer à toute situation extraordinaire comme celle de la crise provoquée par le FLQ dans la province de Québec et, à vrai dire, ailleurs. Le *Globe and Mail* de ce matin publiait la déclaration suivante sous la rubrique «War Act supported 190-16»;

«Ils ont renoncé à leurs propres convictions par crainte de représailles politiques,» a déclaré Andrew Brewin, député de Greenwood et membre du Nouveau parti démocratique.

«Nous savions que la décision que nous allions prendre ne serait pas populaire—mais faut-il pour autant abandonner ses principes?»

C'est en ces termes que se serait exprimé le député de Greenwood (M. Brewin). La déclaration est fautive et laisse croire à des mobiles qui sont faux aussi. Cela met en doute la façon de voter de beaucoup de députés, notamment de nombreux membres de l'opposition, mon chef y compris, par rapport à cette très grave situation. Nous avons voté selon nos principes, pour ce que nous avons estimé être une solution ainsi que pour maintenir l'unité du Canada et je l'espère pour son bien. Nous avons demandé un bill spécial dans un but précis. Quand cela a été accepté, j'ai estimé, comme beaucoup d'autres députés que les principes que nous avons énoncés étaient effectivement garantis. J'ai donc voté en conséquence et en accord avec ma conscience, tout comme les autres députés, j'en suis sûr, dans l'espoir sincère que la voie suivie servirait la justice et l'unité. Je suis certain que tous les députés ont agi de même.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député a donné à la présidence le préavis requis par le Règlement. La présidence a examiné pendant quelque temps la très importante et très grave question soulevée par le député. Sa déclaration me donne à penser qu'il a posé la question de privilège afin de réaffirmer ce qu'il considère comme les données réelles de la situation concernant le vote d'hier. Je présume que le député ne veut pas pousser les choses plus loin pour le moment. Il n'a pas été question de présenter une motion à

la Chambre. Dans ces conditions, la Chambre va arrêter là le débat sur ce point. Aucune décision ne sera prise quant à savoir si, de prime abord, la question de privilège se pose.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT D'UNE COPIE DES PROCÈS-VERBAUX DE CERTAINES SÉANCES DES COMMISSAIRES DE LA RÉGIE INTERNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de déposer à la Chambre une copie des procès-verbaux des séances des commissaires de la régie interne de la Chambre des communes tenues les 9 février, 5 mai et 23 juin 1970.

AJOURNEMENT À CAUSE DES FUNÉRAILLES DE PIERRE LAPORTE

L'hon. Allan J. MacEachan (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, à cause des funérailles de M. Laporte, je voudrais proposer à la Chambre que nous nous entendions pour ajourner la séance durant tout l'après-midi, afin de permettre aux députés d'assister au service à Montréal ou à Ottawa. Cela signifie que nous suspendrions la séance à 1 heure et que nous reviendrions à 8 heures, à la condition qu'aujourd'hui soit considéré un jour désigné pour le débat sur le discours du trône.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DE BILLS PUBLICS D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE—DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. l'Orateur: Les honorables députés le savent, la pratique a été, au début des dernières sessions passées, de faire subir en bloc, moyennant consentement unanime, la première lecture à tous les bills publics d'initiative parlementaire et de permettre ainsi à ces bills de passer au stade de la deuxième lecture après avoir été examinés par la présidence avant d'être présentés pour la deuxième lecture et afin de s'assurer que chaque bill est conforme aux règles et aux pratiques de la Chambre. La raison de cette procédure est qu'un grand nombre de projets de loi ont été reçus; leur nombre, cette année, est sans précédent. Le manque de temps n'a pas permis d'étudier les bills en détail.